

NOTA BENE...

Simplifiez vous le tri !



**Emballages ménagers et papiers,
maintenant tout va au même
endroit**

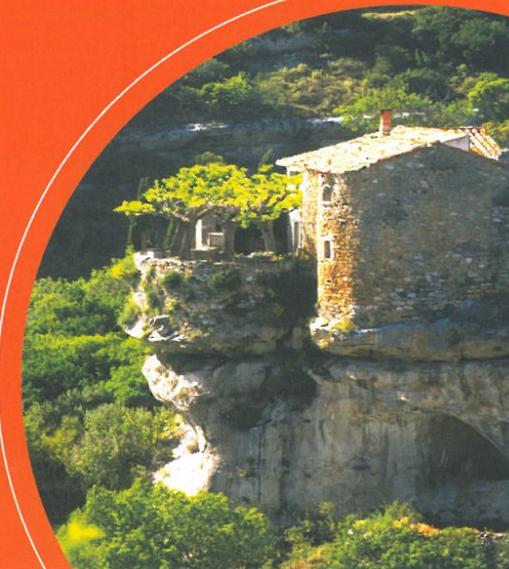
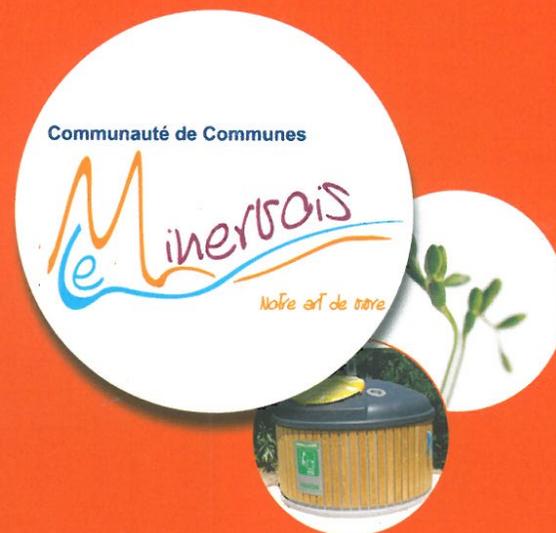
LA TARIFICATION INCITATIVE...

... ça sert à :

- Anticiper la mise en conformité avec la réglementation du Grenelle de L'Environnement
- Mieux maîtriser les coûts liés à notre gestion des déchets
- Développer les gestes écologiques de base : tri (recyclage) et compostage
- Améliorer l'intégration paysagère des contenants
- Facturer plus justement tout en laissant chacun libre d'optimiser sa facture
- Diminuer la production de déchets
- Diminuer le nombre de collectes (le système permet de connaître en temps réel le taux de remplissage des conteneurs) et donc le trafic de camions
- Améliorer en conséquence notre bilan carbone et la qualité de l'air

**Pour toute question, contactez la Communauté de
Communes Le Minervois au 04 68 91 31 50**

GUIDE DE TRI



FAMILLES DE DÉCHETS RECYCLABLES À AMENER DANS LES COLONNES



JOURNAUX, REVUES
MAGAZINES



CARTONS



CONSERVES



CANETTES



BOUTEILLES
PLASTIQUES



FLACONS
PLASTIQUE OPAQUE



BRIQUES



VERRE ALIMENTAIRE



COLONNE EMBALLAGES
MÉNAGERS + PAPIERS



COLONNE VERRE



LES DÉCHETS INTERDITS



NE PAS METTRE :



BARQUETTE EN PLASTIQUE



BLISTER



BOÎTE D'ŒUFS EN PLASTIQUE



FILM PLASTIQUE



Gobelet en plastique



POT DE YAOURT / POT DE CRÈME FRAÎCHE



SAC PLASTIQUE



SACHET ALIMENTAIRE EN PLASTIQUE

ATTENTION : TOUT CE QUI NE CORRESPOND À AUCUNE DE CES FAMILLES DE DÉCHETS OU QUI VOUS FAIT DOUTER DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE JETÉ AVEC VOS ORDURES MÉNAGÈRES